

FORMULAIRE – Institut d’Etudes Judiciaires –



(Article 2, 3° de l'arrêté du 17/10/2016)

A déposer impérativement avant le 30 novembre 2017

N° de Carte d'étudiant : Courriel :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nationalité :

Adresse

Code Postal : Ville :

N° de tél. fixe : N° de portable :

M 1 DROIT ou diplôme équivalent obtenu le : (Année) (Joindre relevé de notes ou copie du diplôme ou attestation réussite)
(voir art 11 2° de la loi du 31/12/1971)

M 2 DROIT obtenu le : (Année) (Joindre relevé de notes ou copie du diplôme ou attestation réussite)

M 1 DROIT en cours (cocher la case) **à fournir dès la proclamation des résultats et au plus tard le 1er août de l'année de l'examen**
(Article 2 de l'arrêté du 17/10/2016)

CHOIX DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1. Note de synthèse obligatoire (5h – coefficient 3)

2. Epreuve en droit des obligations obligatoire (3h – coefficient 2)

3. Epreuve de cas pratique AU CHOIX (cocher la case) (3h – coefficient 2)

- Droit Civil
- Droit des Affaires
- Droit Pénal
- Droit Social
- Droit Administratif
- Droit International et Européen

4. Epreuve de procédure (cocher la case) (2h – coefficient 2)

Droit Civil - Droit des Affaires - Droit Social	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits	<input type="checkbox"/>
Droit Pénal	Procédure pénale	<input type="checkbox"/>
Droit Administratif	Procédure administrative contentieuse	<input type="checkbox"/>
Droit International et Européen	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits	<input type="checkbox"/>
	Procédure administrative contentieuse	<input type="checkbox"/>

ORAUX ADMISSION

1^{ère} épreuve orale : Exposé (sur les libertés et droits fondamentaux) : obligatoire coefficient 4

2^{ème} épreuve orale : je choisis la langue étrangère suivante :

coefficient 1 (voir article 12 de l'arrêté du 17/10/2016)

- Anglais (DPAVOR52)
- Allemand (DPAVOR51)
- Arabe classique (DPAVOR53)
- Chinois (DPAVOR54)
- Espagnol (DPAVOR55)
- Hébreu (DPAVOR56)
- Italien (DPAVOR57)
- Japonais (DPAVOR58)
- Portugais (DPAVOR59)
- Russe (DPAVOR50)

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- photocopie d'un document attestant de l'identité et de la nationalité
- photocopie de la carte d'étudiant
- photocopie de l'obtention d'un Master1 en Droit (relevé de notes ou attestation de réussite ou diplôme)

Déclaration sur l'honneur

Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Article 52 :

"Pour être admis à se présenter à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle, les candidats doivent être titulaires d'un des titres ou diplômes prévus à l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 précitée.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen".

« J'atteste sur l'honneur ne pas m'être déjà présenté trois fois à l'examen d'entrée au CRFPA »

(phrase à recopier à la main)



.....

.....

.....

Nice, le.....

Signature